

SERRIS, le 19/11/2012

AUX PARENTS D'ELEVES

SERVICE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

SECTEUR ENSEIGNEMENT

Affaire suivie par : Claude HUMBERT Nos réf.: DG/GL/DA/CH/NP/066115

COURRIER D'INFORMATION « INSCRIPTION AUX ETUDES SURVEILLEES » EN ECOLE ELEMENTAIRE

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe par la présente des modalités d'inscription aux Etudes Surveillées dans les écoles élémentaires.

L'inscription à cette prestation est <u>obligatoire</u> et se réalise <u>trimestriellement</u>. La fiche d'inscription est à remettre au service Maélis avant le 10 décembre 2012 pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 2012- 2013.

Ceci implique qu'une inscription devra être effectuée avant le début du trimestre concerné afin de permettre à tous les enfants serrissiens de recevoir un encadrement de qualité.

Les familles ont le choix entre deux forfaits qui sont :

- Une fréquentation pour 4 soirs par semaine
- Une fréquentation pour 2 soirs par semaine à jours fixes

La facturation devient donc un forfait trimestriel et s'élève pour cette période :

• 2^{eme} trimestre : du <u>lundi 7 janvier au vendredi 29 mars 2013</u> = 40 soirs

4 soirs : 53.20 euros et 2 soirs : 26.60 euros

Les enseignants accepteront uniquement les enfants inscrits auprès du service Maëlis qui reste à votre disposition aux horaires habituels de la mairie pour toutes informations complémentaires.

Vous trouverez ci-joint le règlement intérieur et la feuille d'inscription vous permettant de faire les démarches nécessaires pour le 2eme trimestre de cette année scolaire 2012/2013.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Le Maire adjoint chargée de l'Enseignement

Noura BELLILI

Inscription jusqu'au 10 decembre 2012 Au service Maélis – Hôtel de ville

PERIODE DU LUNDI 7 JANVIER 2013 AU VENDREDI 29 MARS 2013 2eme trimestre

SERVICE ENFANCE ENSEIGNEMENT **ETUDES SURVEILLEES** (Un imprimé par enfant) **® 01.60.43.52.26**

L'inscription aux études surveillées est trimestrielle et une facturation forfaitaire.	(a
NOM DU RESPONSABLE (pour l'établissement de la facture) :	Μ
Mme / M. NOM:	
N° de badge	
· .	
NOM · Prénom ·	
	Ę
Date de naissance :	Sig
Ecole :	
Classe fréquentée 2012/2013 :	
CHOIX DU FORFAIT	
Forfait 4 soirs par semaine :	
Forfait 2 soirs par semaine au choix mais fixe :	"Cc
Lundi 🔲 mardi 🜅 jeudi 🔝 vendredi 🦳	dor

	:
	i
	i
	:
	:
	:
	:
	:
	:
	Ē
	:
	Ē
	Ē
	Ē
	i
	:
	:
	:
	:
	:
	:
_	
. 9	•
- 2	ī
- 2	•
-	
a	J
=	•
=	,
1	3
alle to)
olle to	,
a	7 1 3 7 7 7
a)
a	
Faire et alle	ノニュ ノン ノニュ
a	ノニュ ノン ノニュニ
a	ノニスノンノニスノニン
a	

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉE À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT (SI AUTRE QUE RESPONSABLES 1 ET 2) NE DAS OUBLIEP DE MOUS SIGNALEP TOUT CHANCEMENT EVENTUEL EN COUPS O'ANNÉE SOON

NE FAS COBELER DE NOOS STONALER LOOT CHANGEMENT EVENTOEL EN COOKS D'AINNEE SCOLLAIRE. PAR ÉCRIT	Mme / M. NOM:
PAR ÉCRIT	Mme

	:
	:
:	:
:	:
:	:
:	:
	:
:	
:	:
	:
:	
:	:
	:
:	
:	:
•	:
:	•
:	
:	:
	:
:	
:	:
•	:
:	
:	:
•	:
:	:
:	
:	:
	:
:	
:	:
•	:
:	
:	:
:	:
•	:
:	:
:	
:	:
•	:
:	
:	:
:	:
:	:
:	
:	
:	:
	:
:	
:	:
•	:
•	
• • •	
_	:
2	:
\circ	•
≥	:
_	:
	:
	:
Σ	
_	:
_	:
me / M. NOM:	
×	
⊢	0

L'INSCRIPTION AUX ETUDES SURVEILLEES VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE LE 18 JUIN 2012.

	signature de l'enfant
Date d'inscription, le	Signature des parents

libertés, vous avez le droit d'exercer un pouvoir d'accès et de rectification des données vous concernant. Pour exercer ce droit, contactez le service Maëlis" Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux